



Achat d'une 50 impropre pour l'assurance

Par **paogwen**, le **31/10/2009** à **10:04**

Bonjour

Mon fils s'est acheté une 50 qu'il paie en plusieurs fois à un particulier avec lequel j'ai signé une reconnaissance de dette.

Le problème c'est quand j'ai voulu l'assurer mon assurance a voulu un certificat précisant que celle-ci était d'origine. Malheureusement le garage où je l'ai emmené pour ce certificat me dit que ce n'est pas le cas car le pot d'échappement n'est pas d'origine. Ai-je un recours légal car la moto reste dans le garage puisqu'elle n'est pas assurée bien sûr l'achat d'un nouveau pot est obligatoire mais j'aimerais savoir si j'ai un recours légal contre le particulier qui a escroqué mon fils

cordialement